



VIVRE ENSEMBLE



Comité Directeur
du 10 -11 mai 2019

Définition

Développement de **pratiques** durables **d'animation basket**, en direction de tous les publics, à but d'éducation, de santé, d'intégration, d'inclusion ou d'insertion.

Pratiques	Publics	Objectifs
<ul style="list-style-type: none">• Non compétitives• Partagées (basket +...)	<ul style="list-style-type: none">• Spécifiques :<ul style="list-style-type: none">- Homme, femme- Enfants, adultes, seniors avec ou sans pathologie- Pathologies spécifiques- Publics spécifiques (LGBT + ...)- Personnes en situation de handicap• Mixte (sens large)<ul style="list-style-type: none">- Homme, femme- Inter génération- Valide, non valide- ...	<ul style="list-style-type: none">• Insertion, inclusion, intégration• Education• Santé

Programmes

Education	Validés	<ul style="list-style-type: none">• France Basket Camps• Centre Génération Basket
Inclusion, Insertion, Intégration	Validés	<ul style="list-style-type: none">• Administration pénitentiaire• Basket Inclusif• Basket Entreprise• Convention FFSA• Convention FFH• Suivi et développement de conventions avec des associations / fédérations
Santé	Validés	<ul style="list-style-type: none">• Basket Santé• BaskeTonik

Règlements généraux

- 1 - Définition du Vivre Ensemble (cf pages précédentes)
- 2 - Points identiques à toutes les pratiques du VxE
 - a) Pour les organisateurs :
 - Affiliation à la FFBB
 - Labellisation de la pratique
 - Encadrement qualifié requis
 - ...
 - b) Pour les pratiquants :
 - Avoir une licence VxE ou une licence FFBB avec droits VxE
 - c) Pour tous :
 - Protection des noms et logos et mise en œuvre d'une procédure disciplinaire : les noms, logos et concepts (Basket Santé, BaskeTonik, Basket Inclusif) sont déposés à l'INPI ; le programme Basket Santé est validé par le Ministère de la Santé, le Ministère des Sports et le CNOSF.

Proposition: En cas d'utilisation sans labellisation préalable, des noms et/ou des termes et/ou logos des programmes déposés → Ouverture d'un dossier disciplinaire + amende(s) : 500 € par infraction (nom-label-logo) avec cumul possible. La DAJI proposera une procédure sur le modèle des fautes techniques.

- 3 - Règlements Particuliers
 - a) Basket Santé

- 4 - En attendant les règlements particuliers des autres programmes : définition des pratiques

Définitions des pratiques

	Définition	Organisation
Basket Inclusif	Pratiques du basket, ou inspirées du basket, permettant de faire participer ensemble et en toute sécurité, avec des personnes valides, des personnes atteintes de troubles, et/ou de handicaps visibles ou invisibles.	Label fédéral avec cahier des charges
BaskeTonik	Pratique individuelle, dynamique, basée sur l'enchaînement de gestes fondamentaux du basket et réalisés en rythme sur une musique. Version Fitness du basket.	Label fédéral avec cahier des charges
Basket Entreprise	Temps proposés aux membres d'une entreprise, société, administration etc..., ainsi qu'à leur conjoint(e) et/ou descendant(s), pour découvrir des formes de pratiques basket et/ou représenter leurs établissements	

Basket Santé

Modification règlement particulier

Labels - Labellisations

Rappel : Chaque session Basket Santé Confort / Résolutions doit être labellisée.

Proposition : Suite à la labellisation de sessions Basket Santé Confort / Résolutions et au respect des obligations attachées, pendant 3 saisons consécutives, → A compter de la 4^{ème} saison, création d'un label « Structure Fédérale Basket Santé » pour une saison (label renouvelable les saisons suivantes sur demande).

Dotations

Rappel : Chaque session labellisée Basket Santé Confort / Résolutions bénéficie d'une dotation matérielle.

Propositions : limitation des dotations en nombre et dans le temps.

→ Une seule dotation est attribuée à la structure :

- Par saison sportive, pour la-les session-s labellisée-s, dans la limite de 3 saisons,
- A la première labellisation «Structure Fédérale Basket Santé ».

Convention avec des établissements identifiés pour mise en place de Basket Santé

- Convention entre une structure affiliée à la FFBB et un établissement spécialisé qui autorise un « titre de participation » Basket Santé pour leurs résidents (liste des types d'établissements potentiellement éligibles en annexe 1).
- Montant annuel pour chaque convention : 100 €.

Basket Santé

Annexe 1 – Etablissements conventionnés

LISTE DES ETABLISSEMENTS / CONVENTION BASKET SANTE

ETABLISSEMENTS		Significations acronymes / Définitions	
Maisons de retraite	Etablissements médicalisés	EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
		MAPAD	Maisons d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes
	Etablissements non médicalisés	MAPA	Maison d'Accueil pour Personnes Agées
		MARPA	Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées
		EHPA Résidence Autonomie / Foyer Logement	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
CH (R - U) et Services spécialisés associés		Centre Hospitalier (Régional - Universitaire)	<i>exemple : CSO - Centres Spécialisé de l'Obésité</i>
HP et Services dépendants		Hôpital Psychiatrique	
CRF et CMPR		Centre de Rééducation Fonctionnelle et Centre de Médecine Physique et de Réadaptation	
Clinique		Etablissement privé de santé	



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80